

# UVSQ

université PARIS-SA

## TRANSFERT ENTRANT

\*\*\* Date butoir de réception pour toutes demandes : 29 avril de l'année en cours\*\*\*

### >>> Entrant

Vous êtes déjà étudiant en médecine et vous souhaitez continuer vos études à l'UFR Simone Veil - Santé.

ATTENTION : **Aucun transfert n'est possible en DFGSM2.** Certains dossiers sont acceptés pour les niveaux suivants :

- » DFASM1
- » DFASM2

» DFASM3

### A cela, deux conditions préalables :

- » Avoir l'accord écrit du doyen de son UFR d'origine
- » Avoir validé l'intégralité de son année à la première session dans son UFR d'origine

## Liste des pièces demandées

---

- » Le formulaire de l'UFR Simone Veil - Santé : à télécharger

DÉZOOMER	100 %100 %	ZOOMER
PAGE PRÉCÉDENTE	Page courante / 1	PAGE SUIVANTE

Télécharger

- » Lettre de motivation
- » Curriculum vitae
- » Relevés de notes depuis le concours d'entrée en médecine
- » Accord écrit du doyen de l'UFR d'origine
- » Justificatifs de la demande (certificats médicaux, situation familiale, ...)

## Envoi du dossier

---

Le dossier doit être transmis **avant le 29 avril de l'année en cours** en **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

UFR Simone Veil - Santé  
Service Scolarité - Pôle Transversal  
2 avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux